



Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

**Budget des dépenses
2010-2011**

**L'honorable Jason Kenney
Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration
et du Multiculturalisme**

Table des matières

MESSAGE DU PRÉSIDENT	1
SECTION I : SURVOL	3
Raison d'être et responsabilités	3
Résultat stratégique et architecture des activités de programme	5
Sommaire de la planification	6
Analyse des risques	7
Profil des dépenses	11
SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME	13
Résultat stratégique et activités de programme	13
Activité de programme 1 : Protection des réfugiés	14
Activité de programme 2 : Enquêtes et contrôles des motifs de détention	17
Activité de programme 3 : Appels en matière d'immigration	20
Activité de programme 4 : Services internes	23
SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	27
Liste des tableaux supplémentaires	27
Autres points d'intérêt	27

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités de 2010-2011* de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR).

La CISR est un tribunal administratif indépendant ayant des fonctions clés dans le système d'immigration et d'octroi de l'asile du Canada. Chaque jour, les décideurs de ses trois sections, la Section de la protection des réfugiés (SPR), la Section d'appel de l'immigration (SAI) et la Section de l'immigration (SI), statuent sur des demandes d'asile et des appels en matière d'immigration, effectuent des enquêtes et contrôlent les motifs de détention. L'incidence de ces décisions sur les personnes visées, leur famille et tous les Canadiens est grande, et le personnel de la CISR fait son travail avec un grand sens des responsabilités, inhérent à la mission de la Commission.

Les Canadiens et les personnes qui comparaissent devant la CISR veulent que la Commission remplisse ses fonctions avec un grand souci de l'intégrité, de l'équité et de l'efficacité. Depuis mon arrivée à la présidence, je poursuis une vision de la CISR fondée sur ces valeurs et je suis fier de nos résultats. En renforçant les mécanismes de responsabilisation des décideurs, en réorientant et en simplifiant les structures de gestion de la Commission et en favorisant les décisions de qualité rendues en temps opportun, la CISR est une organisation plus efficace et intégrée, bien préparée à relever les défis futurs.

NOTRE CONTEXTE OPÉRATIONNEL

La CISR exerce ses activités dans un milieu complexe, où les mouvements de réfugiés et les tendances migratoires changeantes, entre autres, influent sur le nombre et le type de cas reçus. Les trois sections de la CISR ont eu un nombre élevé de cas ces dernières années. Selon les prévisions, ces chiffres resteront élevés à la SAI et à la SI en 2010-2011, mais le nombre de cas déferés à la SPR continuera à baisser du fait des mesures prises par le gouvernement. Le nombre élevé de cas déferés a néanmoins contribué à la croissance d'arriérés importants à la SAI et à la SPR; celui de la SPR en particulier a augmenté au-delà de notre capacité de l'éliminer avec les ressources actuelles.

La CISR a travaillé de près avec le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, son personnel et le Bureau du Conseil privé pendant la dernière année pour remédier au manque de décideurs nommés par décret. Ces efforts ont permis à la CISR d'avoir un effectif presque complet à la SPR et à la SAI. Bon nombre de décideurs des deux sections n'ont été nommés que récemment, mais nous prévoyons régler 25 000 demandes d'asile et 6 500 appels en matière d'immigration en 2010-2011 grâce à une gestion des cas améliorée.

ACCENT MIS SUR L'INNOVATION

Ces dernières années, la CISR a tenté de réaliser des gains d'efficacité opérationnels et décisionnels pour accroître la productivité de ses trois sections sans sacrifier l'équité. La CISR poursuivra ces efforts en 2010-2011, mais la prise d'autres mesures pour accroître l'efficacité ne fera qu'empêcher la croissance de l'arriéré de la SPR. La CISR a besoin d'autres ressources pour réduire considérablement ou éliminer le nombre de cas en instance.

PRIORITÉS CLÉS POUR 2010-2011

Nous avons fixé les deux priorités stratégiques suivantes pour 2010-2011, qui s'appuient sur celles de l'exercice précédent :

- continuer de maximiser le nombre de cas réglés tout en assurant la qualité et l'équité;
- continuer de favoriser une organisation intégrée, flexible et capable de s'adapter qui attache de l'importance à ses gens.

Conformément à ces priorités stratégiques, nous nous concentrerons, dans l'année à venir, sur de nouvelles initiatives et celles en cours de réalisation qui permettront notamment de :

- poursuivre le recrutement du personnel nécessaire;
- renforcer les pratiques de gestion dans les domaines ciblés;
- continuer d'élaborer des options pour éliminer les arriérés de cas;
- renforcer davantage le soutien décisionnel pour veiller à ce que les dossiers soient prêts pour l'audience;
- mettre en œuvre et surveiller des normes d'évaluation de la qualité pour le processus décisionnel ainsi que le soutien;
- mettre en œuvre les résultats de l'examen stratégique;
- se préparer en vue de la mise en œuvre d'une éventuelle réforme législative;
- continuer de collaborer avec les partenaires et les intervenants clés ainsi que le personnel.

DÉFIS À VENIR

En 2010-2011, nous continuerons d'intégrer nos activités pour devenir une organisation plus souple, tout en reconnaissant que la mise en œuvre de l'examen stratégique et une éventuelle réforme du système de protection des réfugiés peuvent influencer grandement sur notre contexte opérationnel. Je vous invite à lire le présent rapport et à consulter notre site Web à www.cisr-irb.gc.ca pour plus d'information.

Brian Goodman
Président

SECTION I SURVOL

RAISON D'ÊTRE ET RESPONSABILITÉS

La CISR est un tribunal administratif indépendant créé le 1^{er} janvier 1989 par une modification à la *Loi sur l'immigration*.

Mission

Notre mission consiste à régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, au nom des Canadiens, les cas d'immigration et de statut de réfugié

En 2002, la *Loi sur l'immigration* a été remplacée par la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), dont est tiré le mandat de chaque section de la CISR.

Mandats des sections de la CISR

Section de la protection des réfugiés (SPR)

- Statue sur les demandes d'asile
- Statue sur les demandes d'annulation de la qualité de réfugié
- Statue sur les demandes de perte de l'asile

Section de l'immigration (SI)

- Effectue des enquêtes sur des étrangers ou des résidents permanents qui demandent à entrer au Canada ou qui s'y trouvent déjà et seraient interdits de territoire
- Contrôle les motifs de détention d'étrangers ou de résidents permanents détenus pour des raisons d'immigration

Section d'appel de l'immigration (SAI)

- Instruit les appels interjetés contre le refus, par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), de demandes de parrainage au titre de la catégorie du regroupement familial
- Instruit les appels interjetés contre certaines mesures de renvoi prises à l'égard de résidents permanents, de réfugiés au sens de la Convention, d'autres personnes protégées et de titulaires d'un visa de résident permanent
- Instruit les appels interjetés par des résidents permanents au sujet desquels un agent de CIC, hors du Canada, a conclu qu'ils avaient manqué à l'obligation de résidence
- Instruit les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique contre des décisions rendues par la SI au terme d'une enquête

On peut consulter un aperçu de la CISR à l'adresse suivante : <http://www.cisr-irb.gc.ca/fra/brdcom/publications/oveape/pages/index.aspx>.

ACTIVITÉS RÉGIONALES

La CISR exerce ses activités dans trois bureaux régionaux situés à Toronto, à Montréal et à Vancouver : le bureau régional du Centre, responsable de l'Ontario, sauf pour la région d'Ottawa; le bureau régional de l'Est, responsable du Québec, de la région de la capitale nationale et des provinces de l'Atlantique; et le bureau régional de l'Ouest, responsable des provinces de l'Ouest. Les trois sections tiennent des audiences dans ces bureaux régionaux et

sont appuyées par un soutien décisionnel et organisationnel. La CISR a également des bureaux à Calgary et à Ottawa, où elle tient des audiences. Les services internes et les services de soutien sont gérés au siège de la CISR, situé à Ottawa.

JUSTICE ADMINISTRATIVE

Par l'intermédiaire de chaque section, la CISR s'efforce de rendre une forme de justice plus simple, plus accessible et plus expéditive que celle rendue par les cours de justice, tout en accordant autant d'attention à l'équité procédurale, à la rigueur de la loi et à son application aux faits propres à chaque cas. Dans le cadre de ses procédures et ses méthodes de règlement, la CISR applique les principes du droit administratif, dont ceux de la justice naturelle, et les décisions sont rendues conformément à la loi, dont la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La CISR est résolue à faire preuve d'équité dans tous les aspects de son travail. Elle respecte la dignité et la diversité des personnes qui comparaissent devant elle, certaines d'entre elles ayant vécu des situations très difficiles.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS

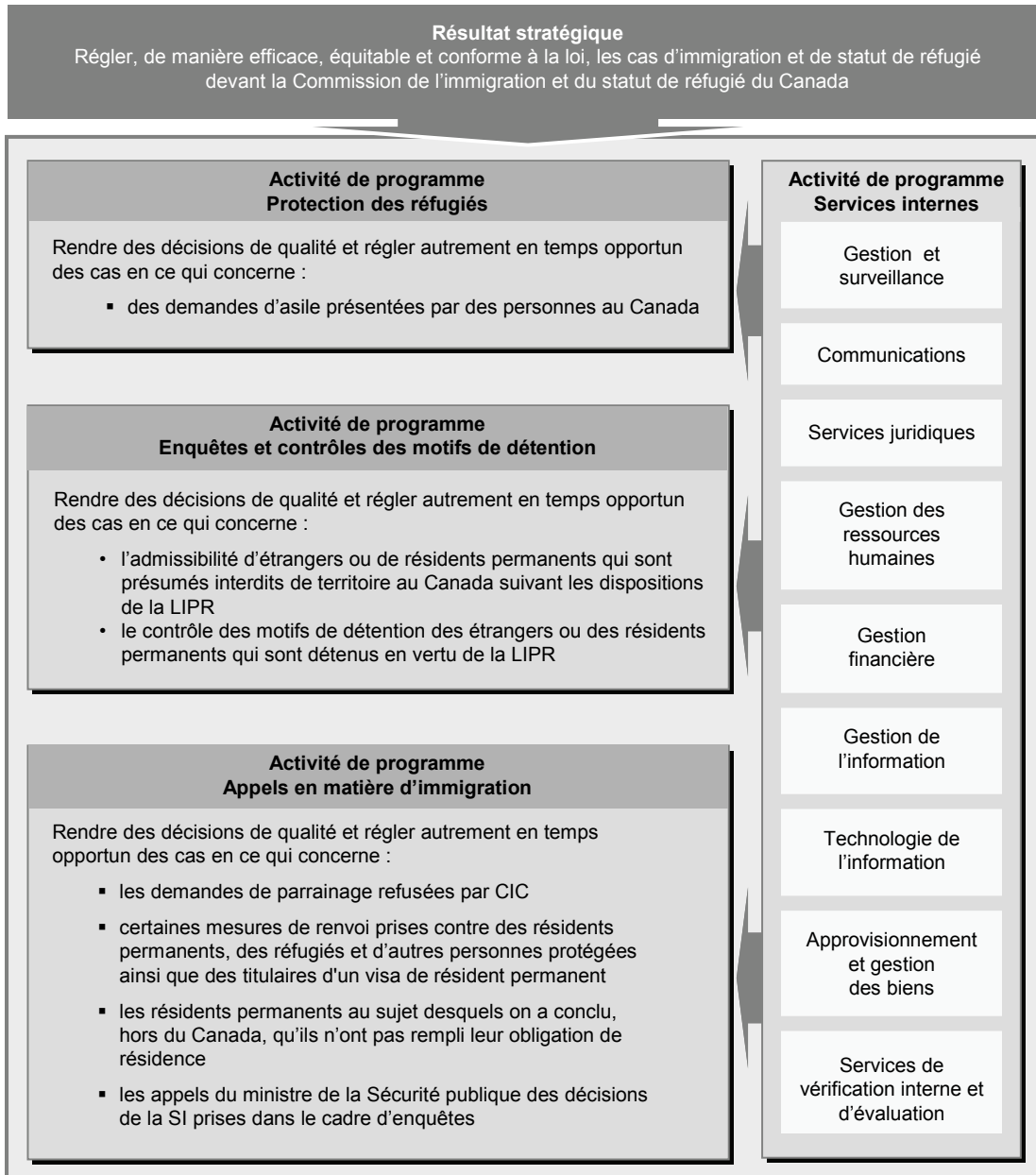
Les immigrants et les réfugiés ont toujours grandement contribué à la croissance et à l'essor du Canada. La CISR assure des avantages continus aux Canadiens, et ce, de trois façons importantes :

- dans les audiences qu'elle tient pour trancher les demandes d'asile, elle veille à ce que le Canada accepte les personnes à protéger, conformément à ses obligations internationales et au droit canadien;
- grâce aux enquêtes et aux contrôles des motifs de détention qu'elle effectue, elle contribue à assurer la sécurité des Canadiens;
- à titre de tribunal indépendant responsable du règlement des appels en matière de parrainage, des appels d'une mesure de renvoi et des appels sur l'obligation de résidence, elle aide à favoriser la réunification des familles, à assurer la sécurité des Canadiens et à défendre l'intégrité du système canadien d'immigration.

La CISR contribue également, de façon plus générale, à la qualité de vie des collectivités canadiennes en renforçant le tissu social de notre pays, ainsi qu'en reflétant et en réaffirmant les valeurs essentielles qui sont chères aux Canadiens. Ces valeurs comprennent le respect des droits de la personne, la paix, la sécurité et la primauté du droit.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE ET ARCHITECTURE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME (AAP)

D'après le mandat conféré par la loi et son AAP actuellement approuvée, la CISR a un seul résultat stratégique et trois activités de programme englobant la responsabilité de toutes les décisions et de tous les cas réglés du tribunal. La quatrième activité de programme, les services internes, appuie les trois premières activités, comme l'illustre le tableau ci-dessous.



SOMMAIRE DE LA PLANIFICATION

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

Ressources financières (en millions de dollars)		
2010-2011	2011-2012	2012-2013
117,1	116,9	116,9

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])		
2010-2011	2011-2012	2012-2013
1 025	1 025	1 025

Tableau du sommaire de la planification					
RÉSULTAT STRATÉGIQUE					
Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada					
INDICATEURS DE RENDEMENT					OBJECTIF
Outre les indicateurs de productivité décrits pour chacune des activités de programme (voir Section II), l'indicateur de qualité suivant sera utilisé :					▪ Moins de 1 %
▪ pourcentage des décisions de la CISR annulées par la Cour fédérale					
Activité de programme ¹	Prévision des dépenses (en millions de dollars)	Dépenses prévues ² (en millions de dollars)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2009-2010	2010-2011	2011-2012	
Activité de programme Protection des réfugiés	58,9	57,9	57,8	57,8	Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale
Activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention	8,6	12,7	12,7	12,7	Un Canada sécuritaire et sécurisé
Activité de programme Appels en matière d'immigration	16,9	14,6	14,6	14,6	Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques ³
Activité de programme Services internes	31,0	31,9	31,8	31,8	
Total des dépenses prévues	115,4	117,1	116,9	116,9	

¹ Pour les descriptions des activités de programme, veuillez consulter la Section II ou le Budget principal des dépenses en ligne, à <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp>.

² Les dépenses prévues sont fondées sur la présentation de la CISR sur le Budget principal des dépenses et ne comprennent pas les réductions ou réinvestissements éventuels découlant de l'examen stratégique, qui sera terminé après la date de dépôt du présent rapport.

³ Grâce à son travail relatif aux mesures de renvoi, l'activité de programme Appels en matière d'immigration contribue également au résultat du gouvernement du Canada « Un Canada sécuritaire et sécurisé ».

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA CISR

Les deux priorités stratégiques de la CISR pour 2010-2011 sont résumées dans le tableau ci-dessous. Ces priorités, qui appuient le même résultat stratégique, découlent des priorités des années précédentes. En 2010-2011, nos efforts continueront de porter sur l'amélioration des pratiques de la CISR et l'obtention de résultats encore meilleurs pour les Canadiens.

Priorités stratégiques pour 2010-2011		
Priorités	Type	Description
Continuer de maximiser le nombre de cas réglés tout en assurant la qualité et l'équité	Opérationnelle En cours	La CISR continuera à évaluer les candidats qualifiés et à les recommander au ministre en vue d'une nomination afin de maintenir un effectif complet de décideurs nommés par décret. Les programmes d'apprentissage et de formation seront améliorés. La CISR continuera d'élaborer des options pour éliminer le nombre de cas en instance et de s'efforcer d'obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de stratégies de réduction de l'arriéré. De plus, la CISR mettra en œuvre et surveillera des normes d'évaluation de la qualité pour le processus et le soutien décisionnels.
Continuer de favoriser une organisation intégrée, flexible et capable de s'adapter qui attache de l'importance à ses gens	Gestion En cours	La CISR continuera de veiller à rendre, de façon cohérente, une justice administrative de grande qualité dans un contexte changeant. En 2010-2011, la CISR devra s'adapter aux changements découlant de l'examen stratégique et de la possibilité de réforme du système de protection des réfugiés. La Commission intégrera davantage ses activités. L'accent sera également mis sur les pratiques de gestion des ressources humaines.

ANALYSE DES RISQUES

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

La CISR s'acquitte de son mandat dans un milieu complexe et en constante évolution. Des facteurs nationaux et internationaux influent sur son contexte opérationnel. Des conflits et la situation dans les pays étrangers peuvent entraîner des mouvements de réfugiés, ce qui se répercute sur le nombre de demandes d'asile présentées au pays. De même, les changements dans les tendances migratoires internationales et ceux apportés aux politiques nationales d'autres pays d'accueil influent sur le nombre de personnes qui cherchent à entrer au Canada.

POPULATIONS DE RÉFUGIÉS. Selon le rapport intitulé *Niveaux et tendances de l'asile dans les pays industrialisés, premier semestre de 2009*, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le nombre de demandes d'asile présentées dans les 44 principaux pays industrialisés a suivi la tendance à la hausse observée au cours des deux dernières années. Près de 185 500 demandes d'asile ont été présentées au cours des six premiers mois de 2009, ce qui représente une hausse de 10 p. 100 comparativement à la même période en 2008. Si les récentes tendances se maintiennent, dont un nombre de demandes d'asile toujours plus important dans le second semestre de l'année, le HCR prévoit que le nombre de demandes d'asile présentées dans les 44 pays étudiés pourrait s'élever à 400 000 en 2009.

Le Canada s'est classé au troisième rang, derrière les États-Unis et la France, des pays qui ont reçu le plus de demandes d'asile parmi les 44 pays étudiés, avec 18 700 nouvelles demandes d'asile au premier semestre de 2009. Cette hausse de 11 p. 100 par rapport au second semestre de 2008 (16 800 demandes d'asile) peut être largement attribuable au fait que plus de Tchèques et de Hongrois demandent l'asile au Canada.

Malgré les prévisions du HCR, le rythme auquel les nombreuses demandes d'asile ont été déférées à la CISR a été ralenti, après l'imposition par le gouvernement d'un visa pour les citoyens du Mexique et de la République tchèque qui souhaitent se rendre au Canada. Cette mesure est entrée en vigueur à la mi-juillet 2009 et a eu une incidence directe sur le nombre de demandes d'asile déférées par les citoyens de ces deux importants pays sources. La CISR prévoit que, en janvier 2010, le nombre de demandes d'asile déférées passera de 30 000 en 2009-2010 à 25 000 en 2010-2011, ce qui représente une baisse de 15 p. 100.

TENDANCE CROISSANTE EN MATIÈRE DE PARRAINAGE AU TITRE DE LA CATÉGORIE DU REGROUPEMENT FAMILIAL. Le nombre d'immigrants au Canada devrait se situer entre 7 et 9,3 millions d'ici 2017. C'est dans ce contexte et conformément à l'objectif du gouvernement de promouvoir la réunification des familles que le nombre de demandes de parrainage au titre de la catégorie du regroupement familial augmente. Compte tenu de cette augmentation, il est prévu que la CISR continue à recevoir un nombre élevé d'appels en matière de parrainage au titre de la catégorie du regroupement familial.

DÉFIS

NOMINATION DE DÉCIDEURS. Pour régler les demandes d'asile déférées et les appels en matière d'immigration interjetés, la CISR dépend de décideurs nommés par décret à la suite d'un processus de sélection rigoureux fondé sur le mérite. Selon le rapport *Le Point, Rapport de la vérificatrice générale du Canada de 2009*, au cours d'une série de transitions au gouvernement entre 2004 et 2008, les nominations et les renouvellements de mandat des décideurs nommés par décret à la Commission n'ont pas suivi le rythme des départs dus à l'expiration des mandats et aux démissions, ce qui a eu une incidence importante sur la capacité de la CISR à traiter les cas en temps opportun. Cette situation a été largement corrigée en décembre 2009 par une augmentation de nominations et de renouvellements de mandat de décideurs nommés par décret. Au cours de 2009, il y a eu 60 nominations et 23 renouvellements de mandat. Les effectifs de la SPR et de la SAI devraient être presque complets d'ici le début de 2010-2011. Même si les deux sections auront un grand nombre de nouveaux décideurs, la CISR prévoit régler 25 000 demandes d'asile et 6 500 appels en matière d'immigration pendant la période de référence, grâce à une amélioration de la formation et à des gains récents de productivité.

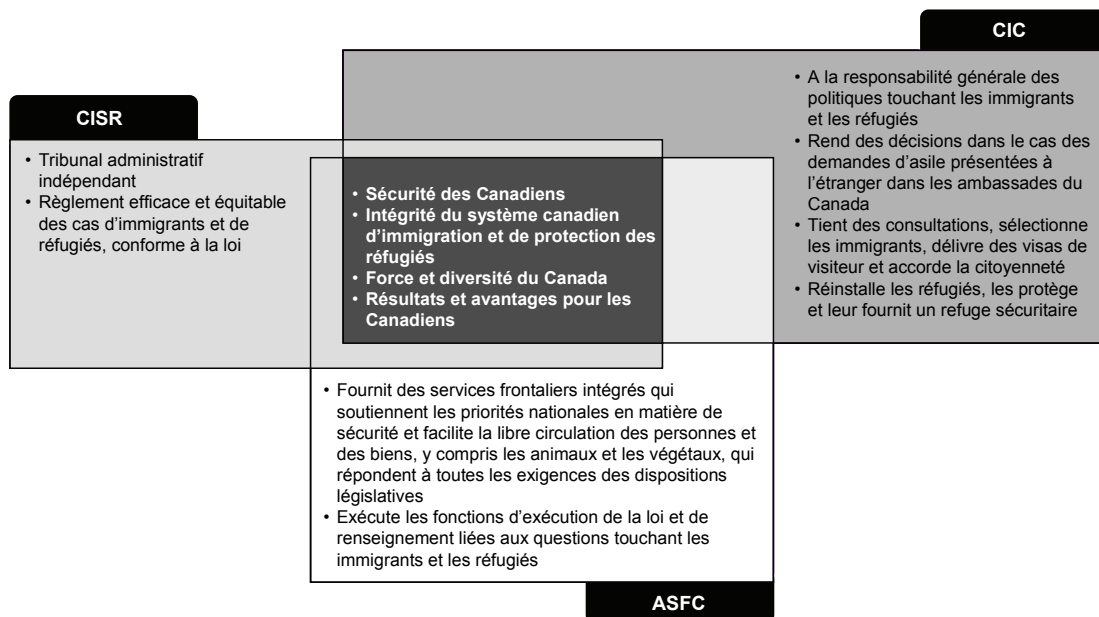
NOMBRE DE CAS EN INSTANCE. Il y aura environ 63 000 demandes d’asile et 11 900 appels en matière d’immigration en instance au début de la période de référence 2010-2011. Ce nombre de cas en instance s’est accru progressivement au cours des trois dernières années et découle essentiellement de deux facteurs externes indépendants de la volonté de la CISR : une hausse du nombre de demandes d’asile déferées et d’appels en matière d’immigration interjetés ainsi que le manque de décideurs nommés par décret de la CISR. Même si la CISR continuera de mettre en œuvre des stratégies novatrices pour accroître sa productivité, ces possibilités deviennent de plus en plus limitées. Il faut apporter des changements aux niveaux de ressources pour réduire considérablement le nombre de cas en instance à la SPR ou le ramener à des niveaux opérationnels normaux.

EXAMEN STRATÉGIQUE. Sur un cycle de quatre ans, le gouvernement procède à un examen des dépenses liées aux programmes des ministères et des organismes en vue de déterminer quel financement de programmes moins importants pourrait être réaffecté à des priorités gouvernementales plus grandes. La CISR a commencé le cycle en 2009-2010 et, comme l’exige le processus d’examen, a cerné les 5 p. 100 de son budget qui pourraient être réaffectés à d’autres priorités gouvernementales et a également déterminé les domaines prioritaires en vue d’éventuels réinvestissements à la CISR. Les décisions du gouvernement quant à cet examen pourraient influencer sur le budget de la CISR pendant trois ans, à compter de 2010-2011. Cependant, les résultats ne seront connus qu’après la date de remise du présent rapport. C’est pourquoi les données financières exposées dans le présent rapport sont fondées sur la présentation de la CISR du Budget principal des dépenses et ne comprennent pas les possibles réductions ou réinvestissements découlant de l’examen stratégique. L’examen peut se traduire pour la CISR par des réductions budgétaires pouvant aller jusqu’à 5 p. 100 ou des augmentations à la suite de décisions du gouvernement quant à des réinvestissements prioritaires, ou une combinaison des deux. La CISR modifiera son plan d’activités au début de 2010-2011, une fois que les résultats de l’examen seront annoncés.

RÉFORME DU CADRE DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS. Au moment de la publication du présent rapport, le gouvernement a affirmé son intention de réformer le système de protection des réfugiés. Les modifications législatives à cet égard pourraient influencer sur le contexte opérationnel de la CISR et avoir une incidence supplémentaire sur ses processus et les réaffectations internes de ses ressources. Lorsque la réforme du système de protection des réfugiés sera présentée au Parlement, la CISR évaluera attentivement l’incidence des mesures proposées et élaborera un plan détaillé de mise en œuvre. Le calendrier de mise en œuvre dépendra du processus législatif, de la sanction royale et des décisions relatives au financement.

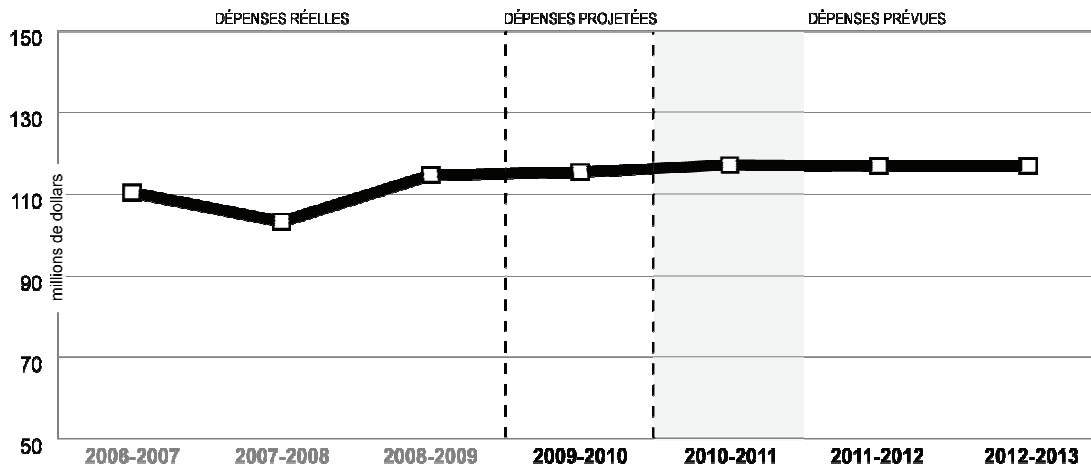
POSSIBILITÉS

PORTEFEUILLE ET INTERVENANTS. À titre de partenaires du portefeuille de l'immigration et de la protection des réfugiés, la CISR, CIC et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) collaborent pour les questions opérationnelles, dans le respect de leurs mandats respectifs et distincts ainsi que de l'indépendance institutionnelle et décisionnelle de la CISR. Les organismes du portefeuille sont assujettis à un protocole d'entente trilatéral, qui fournit un cadre dans lequel les priorités organisationnelles sont discutées, et l'information est transmise au besoin. Cette approche de collaboration permet d'améliorer la communication et la coordination opérationnelle. Le diagramme ci-dessous indique les fonctions et les rôles distincts des organismes du portefeuille ainsi que les objectifs généraux qu'ils ont en commun. En 2010-2011, la CISR continuera de collaborer avec les partenaires du portefeuille et les intervenants afin d'assurer la mise en œuvre efficace de ses priorités et de ses initiatives clés.



PROFIL DES DÉPENSES

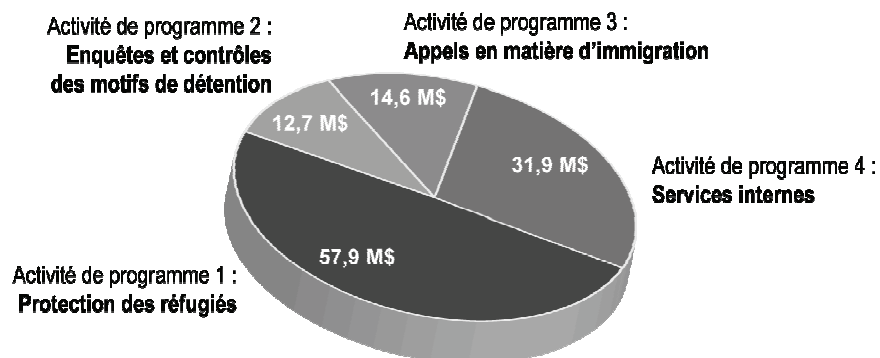
TENDANCE AU CHAPITRE DES DÉPENSES — 2006-2007 à 2012-2013



Les dépenses réelles moins élevées en 2007-2008 étaient essentiellement attribuables aux retards dans les nominations et les renouvellements de mandat des décideurs nommés par décret et aux postes vacants de fonctionnaires. Par conséquent, moins de décisions ont été rendues et traduites par rapport à ce qui avait été prévu.

Les dépenses prévues pour 2010-2011 et les années ultérieures devraient demeurer stables; cependant, elles ne rendent pas compte des réductions ou des réinvestissements potentiels qui pourraient résulter de l'examen stratégique, qui ne sera approuvé qu'après la préparation du présent rapport.

AFFECTATION DE FONDS PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME



POSTES VOTÉS ET LÉGISLATIFS

Postes votés et législatifs 2010-2011			
Poste voté ou législatif (L)	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2009-2010 Budget principal des dépenses (en millions de dollars)	2010-2011 Budget principal des dépenses (en millions de dollars)*
10	Dépenses liées au programme	100,8	104,0
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12,6	13,1
Total		113,4	117,1

* Les dépenses prévues sont fondées sur la présentation du Budget des dépenses de la CISR et ne comprennent pas les possibles réductions ou réinvestissements découlant de l'examen stratégique, qui sera terminé après la date de remise du présent rapport.

SECTION II

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME

La présente section fournit de l'information détaillée sur les plans et les résultats attendus ainsi que les ressources humaines et financières pour les quatre activités de programme de la CISR.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE ET ACTIVITÉS DE PROGRAMME

Comme il est mentionné à la Section I, d'après le mandat qui lui est conféré par la loi et d'après son AAP approuvée, la CISR a un seul résultat stratégique et trois activités de programme englobant la responsabilité de toutes les décisions et de tous les cas réglés du tribunal. Ces activités sont appuyées par les services internes, soit la quatrième activité de programme.



Les activités de programme de la CISR sont conçues pour appuyer l'atteinte du résultat stratégique. Les pages suivantes décrivent plus en détail ces activités de programme, dont les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les objectifs ainsi que les ressources consacrées à chacune des quatre activités.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 1 PROTECTION DES RÉFUGIÉS

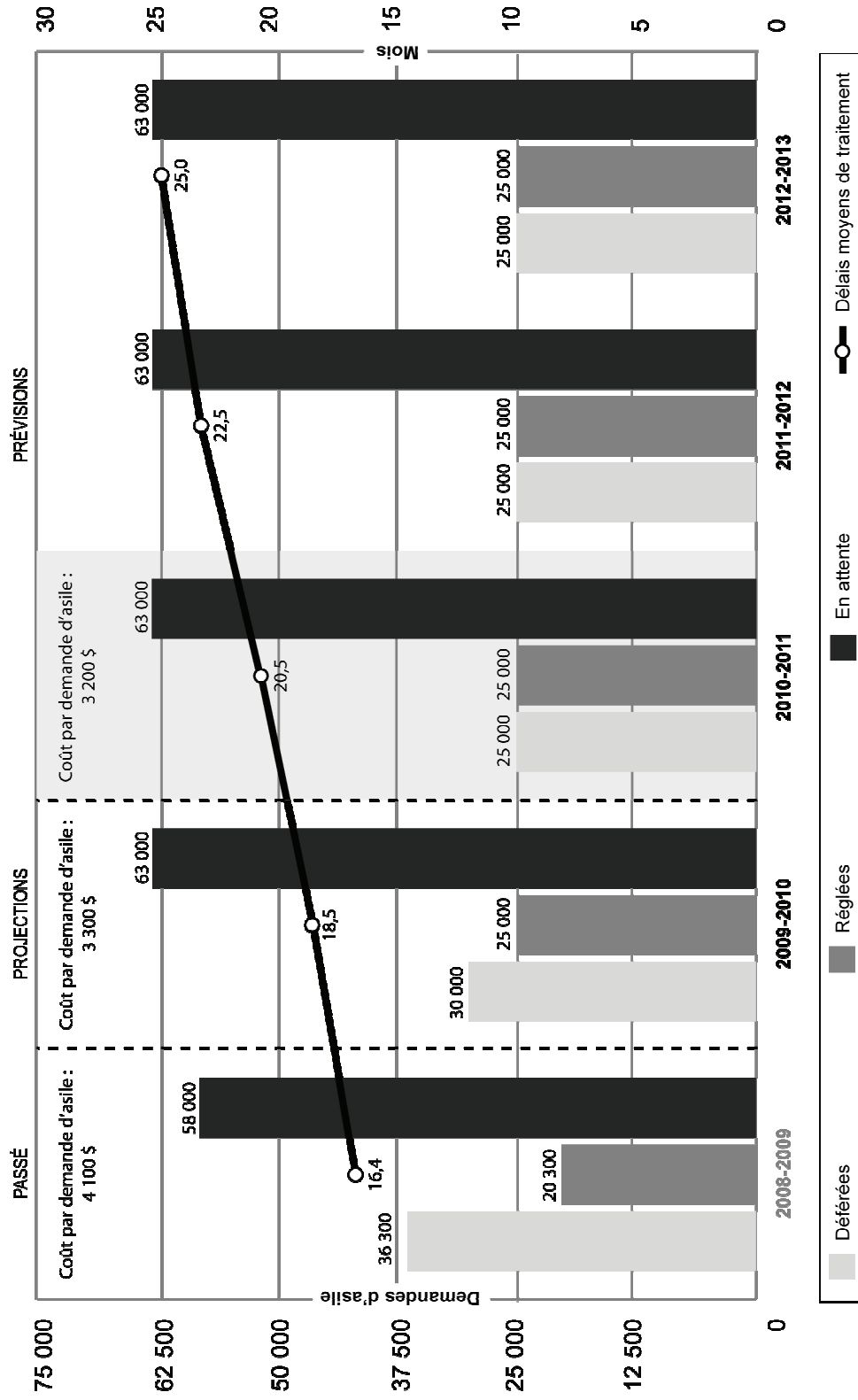
DESCRIPTION

La Section de la protection des réfugiés (SPR) exerce l'**activité de programme Protection des réfugiés** de la CISR. Elle tranche les demandes d'asile présentées au Canada. Le traitement des demandes d'asile est la principale priorité des activités et des ressources de la CISR. Par le travail de la SPR, le Canada remplit ses obligations à titre de signataire de plusieurs conventions internationales des droits de la personne.

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur la SPR à :
<http://www.cisr-irb.gc.ca/fra/tribunal/rpdspr/pages/index.aspx>.

Activité de programme : PROTECTION DES RÉFUGIÉS					
Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
565	57,9	565	57,8	565	57,8
Résultat attendu					
Décisions de qualité rendues et cas réglés en temps opportun en ce qui concerne les demandes d'asile présentées au Canada					
Indicateurs de rendement		Objectifs			
Motifs de décision de la CISR clairs, complets et concis		Objectif en cours d'élaboration au moment de la publication du présent rapport.			
Pourcentage de cas réglés sans audience		Il est prévu que 6 % à 8 % des cas répondront aux critères de règlement sans audience et seront traités suivant des processus plus rapides.			
Pourcentage de cas réglés comparativement aux cas déferés		La CISR s'attend à recevoir quelque 25 000 demandes d'asile en 2010-2011. Parce que l'on suppose que la SPR disposera de son effectif financé de décideurs pendant l'exercice, la CISR prévoit régler 25 000 demandes d'asile. Cela se traduira par un pourcentage de cas réglés par rapport aux cas déferés de 100 %.			
Coût moyen par demande d'asile réglée		3 200 \$			
Délai moyen de traitement		Le délai moyen de traitement (du cas déferé au règlement de l'affaire) pourrait s'élever à 20,5 mois, étant donné la croissance continue de l'antériorité des cas en instance.			

Protection des réfugiés



Nota : Les nombres relatifs aux demandes d'asile ont été arrondis à la centaine près.

FAITS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION POUR 2010-2011

DÉCIDEURS. Au moment de la rédaction du présent rapport, il est prévu que l'effectif de décideurs de la SPR sera presque complet d'ici le début de 2010-2011. Il s'agit d'un net changement comparativement aux deux exercices précédents, marqués par un nombre élevé de postes vacants dans l'effectif de décideurs de la SPR. Le recrutement actif demeurera cependant une priorité pour la Commission, le mandat de 28 décideurs expirant au cours de 2010-2011. Tout retard dans le renouvellement ou le remplacement opportun de décideurs à la fin de leur mandat influera sur la productivité de la Section. En outre, comme 68 p. 100 des décideurs en sont à leur premier mandat, une formation efficace, opportune et personnalisée demeure une priorité pour la CISR.

NOMBRE DE CAS EN INSTANCE. Il y aura 63 000 demandes d'asile en instance au début de 2010-2011, ce qui est bien au-delà de la capacité de la Section de les traiter à l'aide des ressources actuelles. En 2010-2011, nous prévoyons atteindre un pourcentage plutôt équilibré de cas réglés comparativement aux cas déferés (25 000 contre 25 000), ce qui n'entraînerait aucune autre augmentation du nombre de cas en instance. Sans ressources supplémentaires, le nombre de cas en instance demeurerait relativement le même d'ici la fin de la période de référence 2010-2011.

GESTION DES CAS. Les gains d'efficacité en matière de gestion des cas, dont l'amélioration du soutien décisionnel et les efforts soutenus de préparation aux audiences, ainsi qu'un suivi plus ciblé des remises et des ajournements favoriseront le maintien d'une productivité élevée malgré la relative inexpérience de la majorité des décideurs.

QUALITÉ. En 2010-2011, la SPR continuera à rendre des décisions et des motifs équitables et de grande qualité. Les améliorations de la qualité découleront de la communication claire de normes de rendement et d'un suivi connexe, du recours approprié à la vidéoconférence et de l'utilisation accrue d'outils décisionnels récemment mis en œuvre. Dans l'année à venir, la SPR continuera d'être un tribunal intégré, flexible et capable de s'adapter.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS

Grâce au travail de l'activité de programme Protection des réfugiés, le Canada n'accepte que les demandeurs d'asile à protéger et offre l'asile aux personnes qui craignent avec raison d'être persécutées ainsi qu'à celles qui sont exposées à une menace à leur vie, au risque de torture ou au risque de traitements ou peines cruels et inusités si elles étaient renvoyées dans leur pays d'origine. Cela contribue à un monde sécuritaire et sécurisé.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 2

ENQUÊTES ET CONTRÔLES DES MOTIFS DE DÉTENTION

DESCRIPTION

La Section de l'immigration (SI) exerce l'**activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention**. Elle tient des enquêtes sur les étrangers ou les résidents permanents qui, en vertu des dispositions de la LIPR, seraient interdits de territoire au Canada ou qui sont détenus. Les détenus doivent être vus par la SI dans les 48 heures suivant le renvoi de leur cas à la CISR, et les contrôles suivants doivent être effectués dans des délais précis prévus par la loi. Les décideurs doivent trouver un juste équilibre entre le droit à la liberté individuelle et le droit à la sécurité des Canadiens.

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur la SI à :
<http://www.cisr-irb.gc.ca/fra/tribunal/idsi/pages/index.aspx>.

Activité de programme : ENQUÊTES ET CONTRÔLES DES MOTIFS DE DÉTENTION

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)

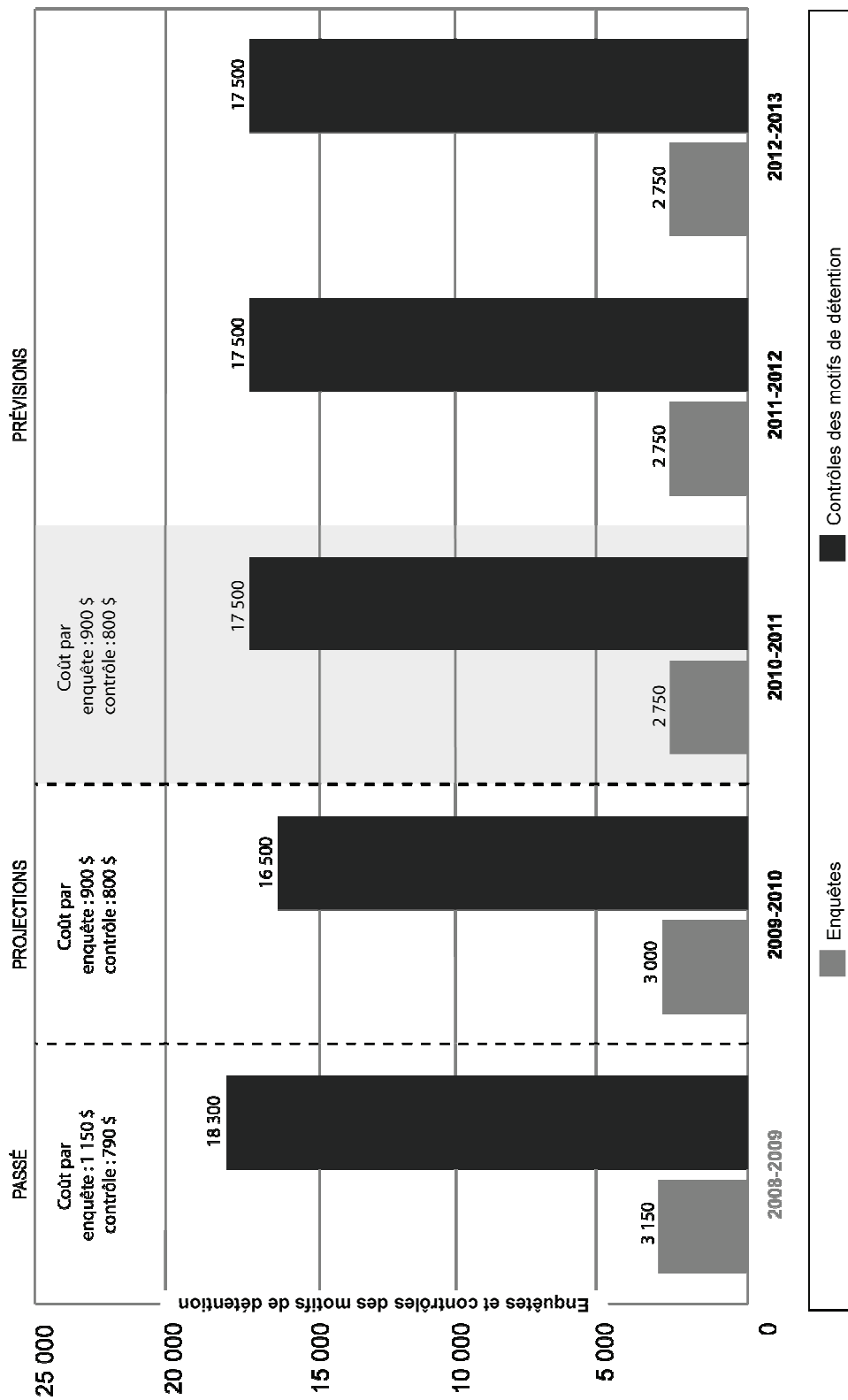
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
70	12,7	70	12,7	70	12,7

Résultat attendu

Décisions de qualité rendues et cas réglés en temps opportun en ce qui concerne les enquêtes et les contrôles des motifs de détention

Indicateurs de rendement	Objectifs
Motifs de décision de la CISR clairs, complets et concis	Objectif en cours d'élaboration au moment de la publication du présent rapport.
Pourcentage des enquêtes terminées par rapport aux cas déferés	98 % (Les contrôles des motifs de détention sont prioritaires par rapport aux enquêtes en raison des délais prévus par la loi. Le nombre de cas déferés par l'ASFC influe sur la capacité de tenir des enquêtes.)
Pourcentage des contrôles des motifs de détention effectués dans les délais prévus par la loi	97 % (Des facteurs indépendants de la volonté de la CISR, comme l'isolement cellulaire des détenus, empêchent l'atteinte d'un taux de conformité de 100 %.)
Coût moyen par enquête	900 \$
Coût moyen par contrôle des motifs de détention	800 \$
Pourcentage des enquêtes terminées avec audience dans les six mois suivant le renvoi	88 % (Le nombre de contrôles des motifs de détention déferés par l'ASFC et la complexité d'un nombre croissant de cas influent sur la capacité de terminer les enquêtes dans le délai visé de six mois.)

Enquêtes et contrôles des motifs de détention



Nota : Les nombres relatifs aux enquêtes ont été arrondis à la cinquantaine près, et les nombres relatifs aux contrôles des motifs de détention, à la centaine près.

FAITS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION POUR 2010-2011

CHARGE DE TRAVAIL CONTINUE ET PLUS COMPLEXE. Le nombre de cas terminés par la SI est grandement fonction du nombre de cas que lui défère l'ASFC. Au cours des trois dernières années, le nombre d'enquêtes déferées a augmenté de 27 p. 100, et celui des contrôles des motifs de détention, de 4 p. 100. De plus, un nombre croissant d'enquêtes font intervenir des questions nouvelles et plus complexes. Toutefois, grâce à des gains d'efficacité constants, la SI a réglé davantage de cas à l'aide des ressources existantes et a pu terminer les contrôles des motifs de détention dans les délais prévus par la loi.

En 2010-2011, la SI devrait continuer à connaître une réduction modérée du nombre d'enquêtes déferées, tandis que le nombre de contrôles des motifs de détention demeurera élevé, mais stable. La SI continuera à accorder la priorité aux contrôles des motifs de détention pour respecter les exigences prévues par la loi ainsi que les droits fondamentaux.

GESTION DES CAS EFFICACE. Pour gérer son nombre de cas en instance, la SI surveillera ses normes de mise au rôle pour assurer le respect des objectifs de productivité fixés. D'autres améliorations aux pratiques de gestion des cas, afin de les rendre plus efficaces, se traduiront pour la SI par une diminution continue des taux de remises et d'ajournements, une réduction des délais de traitement et le renforcement de la capacité de règlement des cas en temps opportun. Un échantillon de décisions sera également choisi en vue d'un examen de la qualité; les résultats de cet examen serviront à améliorer et à perfectionner les programmes de formation.

Un suivi mieux ciblé des normes d'efficacité permettra à la Section de réduire le nombre d'enquêtes en instance pendant plus de six mois et de régler la grande majorité des nouveaux cas dans un délai de six mois.

Grâce à une communication suivie et à une gestion efficace, la SI favorisera un milieu de travail qui s'appuie sur les compétences et les talents de ses employés.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS

La SI rend des décisions qui préservent la sécurité de la société canadienne et font honneur à la réputation du Canada en matière de justice et d'équité pour les personnes. Grâce au travail de l'activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention, la SI contribue à assurer un équilibre entre les droits de la personne et la sécurité des Canadiens.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 3 APPELS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

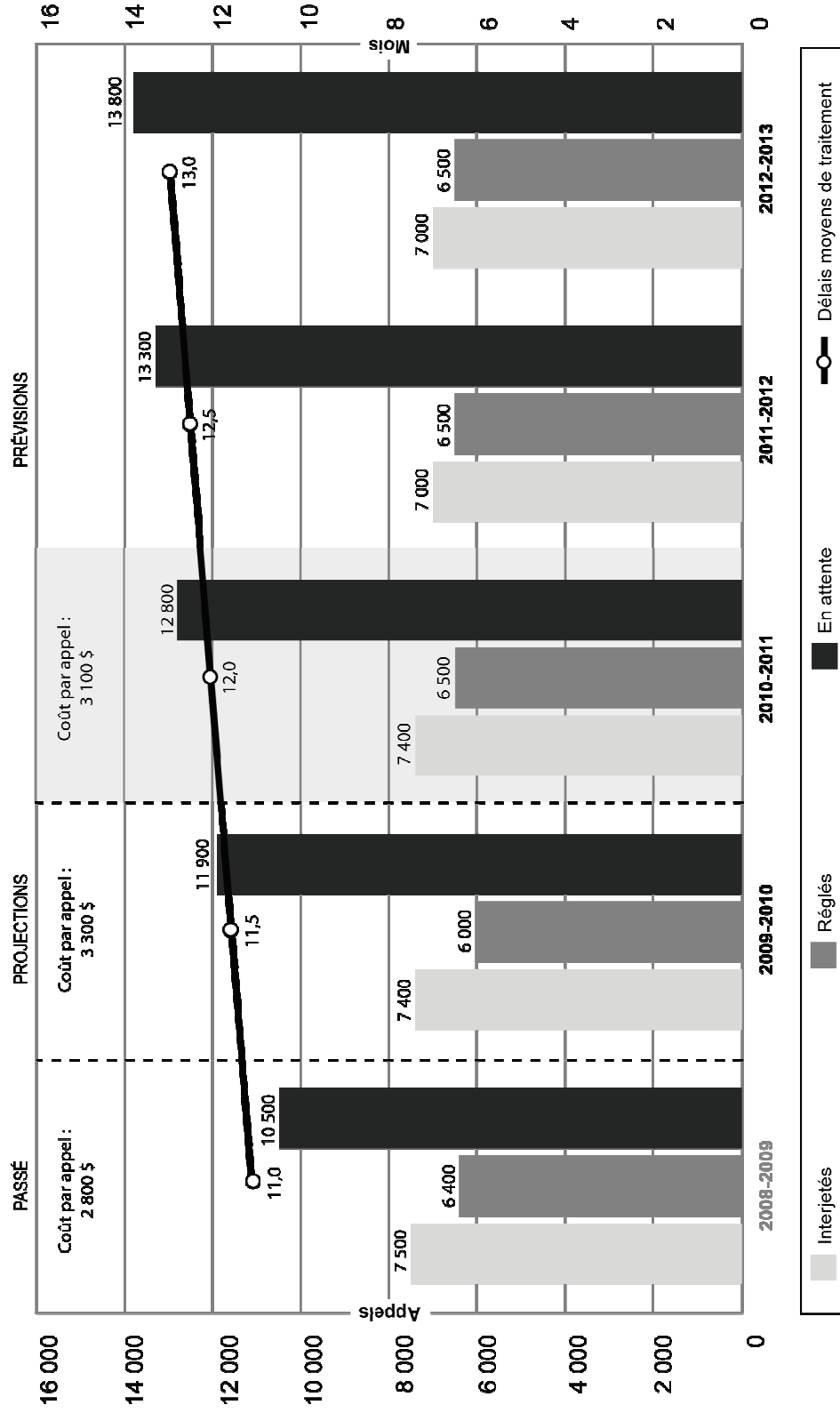
DESCRIPTION

La Section d'appel de l'immigration (SAI) exerce l'**activité de programme Appels en matière d'immigration**. Elle instruit les appels en matière d'immigration interjetés par des citoyens canadiens ou des résidents permanents dont la demande de parrainage d'un parent proche au Canada a été refusée. D'autres fonctions clés comprennent l'instruction des appels de résidents permanents, d'étrangers titulaires d'un visa de résident permanent, de personnes protégées frappées d'une mesure de renvoi du Canada et de résidents permanents hors du Canada qui n'ont pas rempli l'obligation de résidence.

On peut obtenir d'autres renseignements sur la SAI à :
<http://www.cisr-irb.gc.ca/fra/tribunal/iadsai/pages/index.aspx>.

Activité de programme : APPELS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION					
Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)					
2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
120	14,6	120	14,6	120	14,6
Résultat attendu					
Décisions de qualité rendues et cas réglés en temps opportun en ce qui concerne les appels en matière d'immigration					
Indicateurs de rendement		Objectifs			
Motifs de décision de la CISR clairs, complets et concis		Objectif en cours d'élaboration au moment de la publication du présent rapport.			
Pourcentage d'appels réglés sans audience		Il est prévu que 43 % des appels ou plus seront réglés sans audience.			
Ratio d'appels réglés par rapport aux appels interjetés		Il est prévu qu'environ 7 400 appels seront interjetés en 2010-2011. Selon le nombre de décideurs disponibles, nous prévoyons régler 6 500 appels. Cela se traduira par un ratio d'appels réglés par rapport aux appels interjetés de 88 %.			
Coût moyen par appel réglé		3 100 \$			
Délai moyen de traitement		Selon le nombre de cas en instance, il est prévu que le délai moyen de traitement pourrait s'établir à 12 mois en 2010-2011.			

Appels en matière d'immigration



Nota 1 : Il est aussi prévu que 800 appels d'une mesure de renvoi feront l'objet d'un sursis, ce qui portera le nombre total d'appels réglés à 6 800 en 2009-2010.
 Nota 2 : Les nombres relatifs aux appels ont été arrondis à la centaine près.

FAITS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION POUR 2010-2011

DÉCIDEURS. En 2010-2011, la SAI s'attend à ce que son effectif de décideurs soit presque complet. Malgré le fait que la majorité des décideurs de la SAI en seront à leur premier mandat et que plusieurs d'entre eux suivront leur formation de base, la Section prévoit atteindre un niveau élevé de productivité.

NOMBRE DE CAS EN INSTANCE. La SAI prévoit que le nombre d'appels interjetés s'établira à 7 400 pour 2010-2011. Le nombre d'appels en instance augmentera légèrement pour s'établir à 12 800. La Section continuera de rechercher des gains d'efficacité dans ses pratiques procédurales, tant décisionnelles qu'administratives, et, à mesure que les nouveaux décideurs acquerront de l'expérience, la productivité s'accroîtra.

GESTION DES CAS. La SAI continuera à faire preuve de souplesse afin d'apparier les ressources avec les charges de travail des bureaux régionaux au moyen d'un partage des décideurs d'un bureau régional à un autre et par la tenue d'audiences par vidéoconférence, au besoin. Les stratégies de gestion des cas seront principalement axées sur le règlement rapide des appels sans audience, l'amélioration de la préparation aux audiences, la mise au rôle stratégique des appels pour réaliser davantage de gains d'efficacité ainsi que le suivi des motifs pour les remises et les ajournements. La SAI reste déterminée à rendre des décisions de qualité en temps opportun.

LIENS AVEC LES PARTENAIRES DU PORTEFEUILLE. La SAI continuera à collaborer avec l'ASFC pour régler rapidement les appels qui ont été orientés par l'ASFC, après un examen initial, vers le processus de règlement rapide, et pour faciliter l'instruction des appels pour lesquels le conseil du ministre a choisi de participer uniquement au moyen d'observations écrites. Le travail entrepris avec l'ASFC au sujet des innovations en matière de gestion des cas continuera, comme toujours, à respecter l'indépendance décisionnelle des décideurs de la SAI.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS

Grâce au travail lié aux appels en matière de parrainage, la SAI reconnaît la contribution des immigrants à la force et à la vitalité de la société et de la culture canadiennes, ainsi que l'engagement du gouvernement en faveur de la réunification des familles. Grâce au travail lié aux appels d'une mesure de renvoi, la SAI renforce la sécurité publique tout en veillant à ce que les droits fondamentaux des personnes soient respectés.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 4 SERVICES INTERNES

DESCRIPTION

Les **services internes** sont les groupes d'activités et de ressources connexes nécessaires pour appuyer les besoins des trois programmes du tribunal et remplir les autres obligations organisationnelles de la CISR. Ces services sont : gestion et surveillance, communications, services juridiques, gestion des ressources humaines, gestion financière, gestion de l'information, technologie de l'information, matériel, approvisionnement et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation et non celles fournies expressément à un programme précis.

Activité de programme : SERVICES INTERNES

Ressources humaines (ETP) et dépenses prévues (en millions de dollars)

2010-2011		2011-2012		2012-2013	
ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues	ETP	Dépenses prévues
270	31,9	270	31,8	270	31,8

FAITS SAILLANTS DE LA PLANIFICATION POUR 2010-2011

GESTION ET SURVEILLANCE. En 2010-2011, la CISR se concentrera sur deux domaines précis de la gestion et surveillance, soit la dotation en ressources humaines et la surveillance du développement de systèmes :

- À la suite d'une vérification de la Commission de la fonction publique (CFP) portant sur les activités de dotation de la CISR, la Commission reconnaît que les pratiques de gestion des ressources humaines doivent être renforcées dans l'ensemble de l'organisation, particulièrement dans le domaine de la dotation, pour assurer la conformité avec la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP), le Cadre de nomination de la CFP et d'autres autorisations en vigueur. Toute l'équipe de gestion devra faire un effort collectif pour donner suite aux questions soulevées dans le rapport de vérification de façon rigoureuse, opportune et transparente. Nous continuerons également d'élaborer des cadres de surveillance dans les domaines de la classification, de la dotation et de la rémunération pour déterminer les points à améliorer et y donner suite.

-
- En octobre 2009, la CISR a retenu les services d'une entreprise externe pour que celle-ci procède à un examen continu indépendant du projet de modernisation du Système de suivi des appels et des revendications (STAR) de la CISR. Cet examen vise à confirmer que la CISR comprend tout à fait les orientations du projet, la façon dont le projet sera entrepris et les dépendances inhérentes à sa réussite. Les examinateurs indépendants de cette entreprise externe agiront également à titre de conseillers auprès de la haute direction de la CISR tout au long de 2010-2011 et de la durée du projet.

COMMUNICATIONS. La CISR continuera de collaborer avec les partenaires clés, les intervenants nationaux et internationaux et le public au moyen de ses programmes de diffusion externe et de communication et d'activités internationales. Par son travail dans ce domaine, la CISR facilitera la transmission d'information et fera mieux comprendre son mandat et ses activités, ce qui l'aidera à mettre en œuvre ses initiatives et priorités clés.

SERVICES JURIDIQUES. Les Services juridiques concentreront leurs activités sur la prestation de formation et de soutien au grand nombre de nouveaux décideurs et ils offriront des conseils, y compris une analyse des risques, sur des stratégies décisionnelles novatrices et leur mise en œuvre à l'appui de la gestion du nombre de cas en instance de la Commission. De plus, les Services juridiques continueront à donner un appui et des conseils importants quant aux cas complexes qui concernent des renseignements classifiés sur la sécurité nationale ou des renseignements en matière de criminalité. Compte tenu de la possibilité d'une réforme du système de protection des réfugiés, les Services juridiques veilleront également à ce que tous les nouveaux aspects proposés touchant les opérations, la prestation de services, l'élaboration de politiques, l'orientation organisationnelle et les décisions de la direction respectent toutes les exigences juridiques pertinentes.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES. La CISR favorise un milieu où la gestion des ressources humaines est valorisée et reconnue comme prioritaire en vue d'atteindre son résultat stratégique. En 2010-2011, la CISR continuera à renforcer sa capacité de combler ses besoins en ressources humaines de manière efficace et opportune. La Commission continuera à donner suite aux recommandations formulées par la CFP dans le cadre de sa vérification de 2009. La CISR s'est engagée à exercer ses activités de dotation dans le respect du mérite ainsi que des valeurs fondamentales et directrices de la fonction publique, conformément à la LEFP.

GESTION FINANCIÈRE. La CISR concentrera ses efforts sur la mise en œuvre de la nouvelle série de politiques et de directives financières du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), dont la *Politique sur le contrôle interne* et ses exigences précises sur les rapports financiers. Cela comprend une analyse des répercussions, des modifications aux pratiques et aux processus internes existants, l'élaboration de nouvelles directives et procédures ou des modifications à celles qui existent, des communications et de la formation.

GESTION DE L'INFORMATION. La Section de la gestion de l'information terminera la mise en œuvre de la nouvelle structure de classification axée sur les fonctions à la CISR. Le rôle de dirigeant principal de l'information (DPI) de la CISR sera défini, et les mécanismes internes qui l'appuieront seront établis.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION. La technologie de l'information (TI) à la CISR est façonnée par de nouvelles priorités opérationnelles ainsi qu'une maintenance et des mises à niveau continues des systèmes et de l'infrastructure. En 2010-2011, les efforts de la TI porteront principalement sur le lancement et la mise en œuvre réussis de l'Interface interactive de mise au rôle, nouvel outil de mise au rôle pour la SPR, ainsi que sur l'élaboration efficace et opportune du projet de modernisation du STAR pour la SPR et la SAI.

APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES BIENS. La CISR continuera à renforcer ses fonctions d'approvisionnement par le cours obligatoire *Aperçu des acquisitions*, donné par l'École de la fonction publique du Canada. Nous améliorerons les processus internes pour éliminer encore davantage le dédoublement des efforts. En outre, nous mettrons en œuvre de nouvelles politiques et procédures écologiques pour veiller à ce que les activités liées à la gestion du cycle de vie des biens de la CISR soient efficaces, efficientes et respectueuses de l'environnement.

VÉRIFICATION INTERNE. En 2009-2010, la structure de vérification interne de la CISR a été réorganisée pour répondre aux exigences de la *Politique sur la vérification interne* du Conseil du Trésor. En 2010-2011, une nouvelle politique de vérification interne sera élaborée, ainsi qu'un plan de vérification triennal fondé sur les risques qui reflète l'environnement changeant de la CISR. Le tout nouveau Comité de vérification de la CISR continuera à renforcer sa capacité et à fournir au président des conseils objectifs et l'assurance que les processus de contrôle et de responsabilisation de la Commission sont adéquats.

ÉVALUATION. La CISR met actuellement en œuvre les recommandations clés d'une évaluation récente visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de ses pratiques de mise au rôle. Parallèlement, la CISR jette les bases de son plan d'évaluation organisationnel quinquennal fondé sur les risques, les besoins d'évaluation et les exigences fixées par le SCT. Ce plan élargira le cadre de mesure du rendement pour y intégrer les indicateurs de la qualité du processus décisionnel et des services internes.



SECTION III RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

LISTE DES TABLEAUX SUPPLÉMENTAIRES

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2010-2011* sont disponibles dans le site Web du SCT, à <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2010-2011/info/info-fra.asp>.

- Achats écologiques
- Vérifications internes et évaluations à venir (trois prochains exercices)

AUTRES POINTS D'INTÉRÊT

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES APPLIQUÉES

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, chap. 27, version modifiée)
Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (DORS/2002-227, version modifiée)
Règles de la Section de la protection des réfugiés (DORS/2002-228)
Règles de la Section de l'immigration (DORS/2002-229)
Règles de la Section d'appel de l'immigration (DORS/2002-230)
Règles sur le serment professionnel ou la déclaration (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) (DORS/2002-231)

PROCESSUS DE LA CISR

Consultez les liens suivants pour connaître les processus de traitement des cas de la CISR :

- Processus de protection des réfugiés
<http://www.cisr-irb.gc.ca/fra/brdcom/references/procedures/proc/rpdspr/Pages/rpdp.aspx>
- Processus d'enquête
<http://www.cisr-irb.gc.ca/fra/brdcom/references/procedures/proc/idsi/pages/ahp.aspx>
- Processus de contrôle des motifs de détention
<http://www.cisr-irb.gc.ca/fra/brdcom/references/procedures/proc/idsi/pages/drpf.aspx>
- Processus d'appel en matière de parrainage
<http://www.cisr-irb.gc.ca/fra/brdcom/references/procedures/proc/iadsai/pages/sap.aspx>
- Processus d'appel d'une mesure de renvoi
<http://www.cisr-irb.gc.ca/fra/brdcom/references/procedures/proc/iadsai/pages/roap.aspx>
- Processus d'appel sur l'obligation de résidence
<http://www.cisr-irb.gc.ca/fra/brdcom/references/procedures/proc/iadsai/pages/resoap.aspx>

RENSEIGNEMENTS CONNEXES

Site Web du HCR à <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/home>

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

Pour plus d'information, consultez le site Web de la CISR à <http://www.cisr-irb.gc.ca> ou communiquez avec la Direction des communications de la CISR au 613-947-0803 ou avec l'un des bureaux de la CISR ci-après.

Siège de la CISR

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
Place Minto — Édifice Canada
344, rue Slater, 12^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0K1
Téléphone : 613-995-6486 Télécopieur : 613-943-1550

Bureaux régionaux

Bureau régional de l'Est

Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest
Tour Est, bureau 102
Montréal (Québec) H2Z 1X4
Téléphone : 514-283-7733 Télécopieur : 514-283-0164

Bureau régional du Centre

74, rue Victoria, bureau 400
Toronto (Ontario) M5C 3C7
Téléphone : 416-954-1000 Télécopieur : 416-954-1165

Bureau régional de l'Ouest

Library Square, bureau 1600
300, rue Georgia Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 6C9
Téléphone : 604-666-5946 Télécopieur : 604-666-3043